

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
4 – 2023 / N°4**

SEANCE du 11 juillet 2023

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES : Contre : 0 Pour : 11 Abstention : 0
Date de la convocation : 30.06.2023

L’an deux mil vingt-trois et le onze juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, VIALATTE Jacky, MANENT Corinne, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, VIAL Anne-Claire, LASSAGNE Cécile.

Absents excusés : BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale, REBOUL Grégory

Objet : Lotissement le Domaine de l’Olivier – Eaux pluviales

Une rencontre a eu lieu le mardi 4 juillet sur place pour discuter des travaux en cours et notamment du risque d’inondation et de l’entretien du canal.

Une partie du canal a été busée et l’autre partie a été curée.

Une servitude de passage doit être laissée pour l’entretien du canal.

Les élus et riverains craignent des inondations en cas de très fortes pluies.

Il est demandé une servitude de 1.50 m de large sur 20 mètres de long sur le lot n°14 afin que les eaux de pluies s’écoulent le long de la parcelle et que cette maison ne soit pas inondée.

Les parties communes, voiries, espaces verts, éclairage public, etc ne seront pas reprises par la commune dans les premières années.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l’unanimité et après en avoir délibéré :

- **DEMANDE** une servitude de passage pour l’entretien du canal.
- **DEMANDE** une servitude de passage sur le lot n°14 d’1.50 m de large sur 20 mètres de long pour l’évacuation de l’eau de pluie.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 17/07/2023

Le Maire
Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 17/07/2023
Et de la réception en Préfecture le 17/07/2023

Le Maire